#### **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JANVIER 2023**

# **DELIBERATIONS**

#### Convention de servitudes consentie à ENEDIS

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la desserte et l'alimentation du réseau électrique de distribution publique, les travaux envisagés doivent emprunter la propriété de la commune (parcelle cadastrée AE 215). Pour ce faire, il est nécessaire de conventionner avec ENEDIS pour l'affaire référencée par ENEDIS : EXT-C5-36KVA-ERT MOBILITE- RTE DE BELLEVUE (DL) - GLAIRE. Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise et donne tout pouvoir au Maire pour signer cette convention et tous les documents afférents.

### **DIVERS**

# **Informations au Conseil Municipal**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les devis suivants ont été signés :

Entreprise	Objet	Date	Montant
Ivoire	Maitrise d'œuvre aménagement de la rue de l'ancien Lavoir	07/12/2022	HT : 14 750,00 € TTC : 17 700,00 €

Monsieur GODIN informe le Conseil Municipal qu'il a été procédé aux virements de crédits suivants le 15/12/2022:

Chapitre 21:

Article 2115: - 15 000,00 € Article 21312: + 10 000,00 € + 1 000,00 € Article 2128: Article 21534: <u>- 41 000,00 €</u> <u>+ 45 000</u>,00 € - 56 000.00 € Article 2188:

+56 000,00 €

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un avenant n°1, au MAPA 2022-1 relatif à des travaux d'aménagement de la rue de Bellevue, a été signé le 20 décembre 2022 avec le titulaire, l'entreprise Eurovia, pour un montant de 4 362,00 € HT, soit 5 234,40 € TTC, portant le montant total des travaux à 667 621.35 € HT, soit 801 145,62 € TTC.

#### Location de la salle des fêtes de Iges

Monsieur le Maire rappelle que la salle des fêtes de Iges n'est plus louée en raison de dégradations sur le bâtiment. Monsieur COTRELLE va prendre attache avec un professionnel afin de faire faire une expertise sur cette salle.

### Installation d'un distributeur de pizzas

Monsieur le Maire informe qu'une société souhaite installer un distributeur de pizzas et recherche un emplacement. La commune en dispose d'un et pourrait leur mettre à disposition.

## « Villes et villages où il fait bon vivre »

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur NAPARTY, adjoint au Maire qui précise que l'association « Villes et villages où il fait bon vivre » a communiqué les résultats du classement dans lequel la commune apparaît. Après avoir échangé sur ce dernier, le conseil municipal envisage de faire poser des panneaux aux entrées de villages afin de l'indiquer.